
Compte-rendu de l'AG de SLU du 11 décembre 2021

Présents : Elie Haddad, Alexis Grélois, Andrée Bergeron, Laurence Giavarini, Dominique Archambault, Michel Carpentier, Hélène Conjeaud, Mariannick Dagois, Bertrand Guillaume, Jean-Marie Maillard , Olga Moll, Héléne Pelczar, Christine Noille, Vincent Meyzie, Yann Philippe, Sophie Desrosiers)

Rapport moral présenté par Hélène Conjeaud et rapport financier par Mariannick Dagois, respectivement présidente et trésorière de l'association depuis janvier 2015. Les comptes sont approuvés.

L'AG commence par une prise de parole d'Elie qui rappelle le contenu du courriel qui est à l'origine de cette AG : SLU n'existe plus, désormais, que par son site nourri par Mariannick et Laurence. D'autres collectifs se sont montés qui jouent le rôle que SLU aurait pu continuer à jouer (et a heureusement joué jusqu'à sa dernière publication au moment de la LPPR). Une bonne façon d'acter les choses pourrait être de trouver une utilisation au reste de la cagnotte de SLU (4774,27 euros), et pourquoi pas au projet de création d'une fondation pour la défense des libertés académiques (<https://rogueesr.fr/20211027/#asso>), à laquelle nous pourrions verser 4000 euros.

Le point délicat concerne l'avenir du site. Il pourrait être versé à la BDIC qui permettrait une meilleure pérennité que le don à un laboratoire. Une discussion s'ensuit portant sur l'avenir du site, sera-t-il, ou non accessible à tous, sera-t-il encore lisible ?

Christine précise que l'on ne peut fermer une association aussi simplement que cela. IL faut pour cela convoquer une AG extraordinaire.

La discussion repart sur l'avenir de l'association qui semble inséparable de celui du site. Pour certain·e·s (Laurence, Mariannick, Vincent, Elie, Andrée), il n'est pas éthique, ni responsable de maintenir un site qui ne serait pas lié à une association « vivante ». La nécessité de forces vives ne serait-ce que pour abonder le site est soulignée (par Andrée, notamment), de même que la responsabilité de ce qui y est posté. D'autres intervenant·es (Jean-Marie, Christine) soulignent que le maintien du site est essentiel car s'y retrouvent des informations que l'on ne trouve nulle part. Une objection à l'archivage est posée par Christine en particulier : la BFCI ne saurait pas gérer un matériau en html (problème de la lisibilité d'un langage qui serait désormais caduc ; ce que Dominique Archambault infirmera catégoriquement plus tard dans l'AG).

Laurence souligne qu'il ne faut pas confondre le fait que l'on puisse vouloir laisser le site en accès libre (pour d'autres militants par exemple) et le fait que l'archivage qui fait disparaître ces données ne les conserverait pas bien.

Plusieurs (Christine, Jean-Marie, Andrée) soulignent, qu'en dehors des problèmes pratiques de cessation de l'association, ce serait très triste de fermer et que la pratique quotidienne du métier d'enseignant chercheur serait encore plus dure s'il n'existe plus aucun espace pour en discuter. La discussion évolue vers le constat que, malgré nos efforts, l'université a bel et bien été transformée par la LRU, la LPPR ... et que certains (Laurence, Michel, Héléne) n'ont pas le souhait de « sauver » cette nouvelle université qui n'a plus grand chose à voir avec le service public que nous voulions défendre. Le cadre d'analyse des problèmes auxquels sont confrontés les enseignants chercheurs a changé, il n'est pas restreint à la France mais concerne a minima, l'ensemble du monde occidental et s'étendent à tous les secteurs d'activité.

Sur la base de cette analyse, Laurence propose alors une troisième option (ni fermer SLU, ni laisser SLU en l'état) : refonder l'association sur de nouvelles bases (évolution des questions universitaires dans le monde, que devrait on enseigner à l'université ? pour qui ? Dans quel objectif ? Et de manière plus large, qu'est ce qu'un service public ?) ; elle souligne la nécessité d'adopter des angles complètement nouveaux pour amener des forces vives (exemple des questions écologiques et de la façon dont elles servent à penser une autre université).

Après discussions, l'assemblée élit un nouveau CA et après à un vote indicatif en deux temps (1. fermeture définitive, 2a) refondation 2b) maintien en l'état), décide que le nouveau CA se réunira en janvier pour poser les bases de cette refondation (titre, statuts) et appellera à une AG extraordinaire.

Nouveau CA : Nicolas Schapira (procuration), Alexis Grélois (procuration), Andrée Bergeron, Laurence Giavarini, Dominique Archambault, Michel Carpentier, Hélène Conjeaud, Mariannick Dagois, Bertrand Guillaume, Jean-Marie Maillard , Olga Moll, Hélène Pelczar, Christine Noille, Yann Philippe, Sophie Desrosiers.

Le CA élit Jean-Marie Maillard président, et Dominique Archambault trésorier.